

CONFERENCE DE MAURICE BERTHE
donnée à l'occasion de l'Assemblée Générale du C.E.B., L'Isle-sur-Tarn, 15 juin 2003 :
« L'Isle-sur-Tarn, première bastide ? »

Notes prises par Jean-Paul Valois (non relues par le conférencier)

Cordes n'est pas une bastide

Traditionnellement, on estimait à la suite de Charles Higounet que la première bastide était Cordes, fondée en 1222, la seconde étant l'Isle-sur-Tarn (1229).

Or Cordes n'a jamais été une bastide. Elle a été mentionnée comme telle dans des écrits des dominicains au XVIII^{ème} siècle, au moment où l'on a redécouvert les bastides. En 1902-1903, de Portal a renforcé l'identification de Cordes comme bastide et a parlé d'une charte de fondation. On retrouve ces idées dans Odon de Saint-Blanquat en 1941. Cette affirmation de Cordes comme bastide a donc duré plus de deux siècles, mais elle est erronée.

En fait, le mot bastide n'apparaît pour Cordes que dans les ouvrages d'historiens, et pas dans les textes originaux. Ceux-ci désignent la cité comme « castrum », ce que l'on pourrait traduire castel, ou bourg-castral, mais pas château. Dès le préambule de la charte est mentionnée une agglomération fortifiée ; cette désignation se retrouve en 1527. Au-delà de cette date, Cordes est mentionnée comme "ville".

Un second faisceau d'arguments provient du sceau de la ville. Etabli entre 1243 et 1276, il comporte un château à trois tours, désigné comme « castri de Cordoua albigensis ». On retrouve ces éléments dans les armoiries, les poids et les mesures.

Cordes était donc un bourg castral, c'est-à-dire le chef-lieu d'une circonscription châtelaine, que l'on nomme aussi « district », « juridiction », « ressort ». Le châtelain est détenteur de droits importants, et peut gouverner jusqu'à 40 ou 50 paroisses. Le développement du bourg est lié à une volonté politique. Il y a donc péage, foires et marchés, four banal, poids et mesures sur la juridiction, ainsi qu'un tribunal. Le bourg castral est aussi le siège d'un pouvoir religieux, avec un prieuré ou un archevêché. On trouve donc dans un bourg castral des fonctions de commandement liées à un exercice du pouvoir sur le pays. La forme prise par ces agglomérations peut être un bourg simple, ou un bourg bipolaire s'il comporte deux châteaux, ou une nébuleuse avec un chapelet de bourgs.

Cordes était donc un siège de pouvoir militaire, administratif, fiscal, judiciaire et religieux. Il gouvernait 31 localités. Un marché est mentionné dans la charte de fondation, et une foire en 1273, d'où la confusion avec les bastides. Il avait un archiprêtre et deux hôpitaux. Il était protégé par des murailles de pierre qui en faisaient une place forte locale.

En 1229, c'est bien comme "castrum" que Cordes est cédé au Roi de France par Raymond VII de Toulouse, avec six autres castrums. La vocation défensive est maintenue au XIII^{ème} siècle, de nouvelles murailles sont construites autour des bourgs neufs : l'observation révèle 3 enceintes successives, et en partie une quatrième ; la plus longue a 1400 m de longueur, comme Carcassonne. Plusieurs familles de chevaliers sont signalées comme participant à la défense, et le premier consul de Cordes est un chevalier (« milites »).

Cordes aurait pu recevoir par la suite le statut de bastide. Elle ne l'a pas demandé. Son plan n'est pas en grille. Il n'y a pas à Cordes de place centrale ; la seule place importante est l'emplacement du château comtal détruit au XVIII^{ème} siècle. Son existence se déduit d'un texte de 1293 (« aula regis » = salle du roi), une « salle » est mentionnée également en 1330. En 1682, les textes font état d'un vieux château ruiné au sommet du mamelon. Aujourd'hui, le seul vestige est un bâtiment réalisé en pierre blanche comme la première enceinte, alors que toutes les autres constructions sont en grès rose. Enfin la place est nommée place de la « bride », ce qui nous fait penser au château de Montesquieu (la Brède).

Pourquoi Cordes a-t-il été pris pour une bastide ? La notion de bourg castral n'était pas bien établie jusqu'à présent et, de plus, nombre de bourgs castraux ont reçu ultérieurement le statut de bastide.

La naissance des bastides

Le traité de 1229 mentionne que 31 villes doivent détruire leurs fortifications, dont Montauban, Moissac, Agen, Hauterive... L'acte de naissance des bastides est donc ce traité de Paris de 1229. Il a fallu raser les murs de Toulouse et de 31 villes et castrums. « Nous ne pourrons les

reconstruire ni élever ailleurs de nouvelles fortifications ; nous pourrions construire ailleurs des villes non fortifiées ("villas tamen non infortiatas") ".

Raymond VII a respecté cette clause. Un exemple peut être trouvé à Castelnaud de Levis (à 6 km d'Albi). Cette place forte était à la limite des terres de Raymond VII et du roi de France, elle contrôlait la voie vers Albi. Il s'agit d'une exception. Pour obtenir ce rôle militaire, Raymond VII a eu l'astuce de recourir au soutien de l'évêque d'Albi, qui s'est porté garant. En effet, le traité de Paris donnait à Raymond VII l'obligation de défendre l'Eglise du Midi. Il a donc cherché la caution de l'église alliée du roi. C'est le seul contournement du traité.

Higounet et de Saint-Blanquat pensaient que les bastides étaient fortifiées. Il fallait en fait concevoir des bourgs nouveaux, conservant les fonctions de pouvoir, mais sans fonction défensive (donc sans enceinte). Par conséquent, on abandonne les sites de hauteur, au profit de sites de plaine ou de bords de cours d'eau. A la place de la fonction militaire, c'est la fonction économique, agricole et marchande qui prend le premier rôle. Ceci allège le coût de la fondation, car le plus cher dans la construction d'une ville est l'édification de l'enceinte et du pont, édifices qui nécessitaient en outre à de prévoir une lourde charge d'entretien.

Par ailleurs, à l'intérieur d'un castrum, l'espace est resserré, car la longueur de l'enceinte est limitée. Dans les villes nouvelles, on a de la place, le plan est aéré, et l'on peut prévoir une large place centrale. On a repris des expériences antérieures du XIII^{ème} siècle : Montauban avec son enceinte très longue, Castelsarrazin ; les modèles existaient là où il n'y avait pas nécessité d'un bourg-castral, en Catalogne et en Navarre.

Le traité de Paris explique la genèse du mouvement et sa date. Tout devient clair dès lors que Cordes n'est plus une bastide et que l'on admet que les bastides ne sont pas fortifiées. Cependant, la réalité nouvelle n'est pas de suite appelée bastide, mais « villa ». Le mot bastide est venu vers 1250, au sens d'agglomération d'un type nouveau. Jusque-là, le mot bastide désignait une autre réalité, qui a fait entrer dans la catégorie « bastide » des villes qui n'en étaient pas. Avant 1250, c'était un lieu fortifié, après cette date on parle de populatio « bastida seu populatio », cette précision est nécessaire car le terme a changé de sens : aux XI^{ème}-XII^{ème} siècles, le mot désignait un ouvrage de défense isolé, de petits habitats fortifiés, subordonnés à des mottes castrales, appartenant à de petits seigneurs voire des bourgeois.

On trouve des indices de cette acception ancienne dans la charte d'Agen (qui date de Raymond VI) : « Tout bourgeois d'Agen peut construire une bastide sur sa propriété et y mettre des coutumes et des règlements municipaux, mais devra le service militaire ainsi que les bastides ». Il y a très peu de traces actuelles autour d'Agen des ces extensions d'habitat, car ces bastides de peuplement consistaient en quelques maisons.

La Provence a connu ce phénomène, mais dans cette région les bastides se sont vidées lors de la peste. Sont restés des hameaux désertés, plus une maison forte qui commandait un petit village.

Le cas de l'Isle-sur-Tarn

L'Isle-sur-Tarn est née sur un territoire comportant une « bastide » au sens ancien : le castrum de Montaigu, dont le traité de 1229 exigeait la démolition. En fait, le castrum est mort lentement sur un siècle. La charte de coutumes est perdue.

La fondation de l'Isle-sur-Tarn remonte peu après 1229. Elle est mentionnée clairement en 1248. La commune comporte 8 000 hectares, 9 paroisses, mais une partie est occupée par des familles de chevaliers. Dès 1234, il y avait un bayle. Au milieu du XIII^{ème}, sont signalés 4 consuls ; la ville avait donc une certaine importance (on en comptait 16 à Toulouse et 12 à Agen). La ville conserve les fonctions d'un bourg castral, notamment les organes d'encadrement économique et religieux. Les innovations sont le choix du site (plateau alluvial près d'une rivière), le tracé en grille, la vaste place. Il s'agit donc de favoriser la vocation commerciale, comme l'indique l'expression anglo-saxonne « market town ».

Ce qui a changé plus tard, c'est la réapparition de l'enceinte quand le Comte de Toulouse a basculé complètement dans le camp du Roi de France. Le pays connaît alors la paix jusqu'à la guerre de 100 ans. C'est à l'occasion de cette guerre que l'on construit à nouveau des enceintes. Les bastides « in frontera » jouent alors le rôle de « market town » et de garde-frontières.